

Asie/Inde

Sortir les bons chiffres

Le Recensement 2005 des pêches maritimes donne des informations sur l'apport des femmes dans des activités liées à la pêche

Chandrika Sharma, Secrétaire exécutive du Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF)

Le secteur de la pêche en Inde fournit du travail à plusieurs millions de personnes. Si l'on veut que les systèmes de gestion fonctionnent bien, il va sans dire qu'il faut pouvoir disposer de données fiables sur les gens qui prélèvent, transforment et commercialisent le poisson. La gestion des pêches consiste en effet à gérer à la fois des ressources humaines et des ressources halieutiques et leur interaction.

Le Recensement des pêches maritimes 2005, lancé à la demande de la Direction de l'élevage, de l'industrie laitière et de la pêche du Ministère central de l'agriculture, et réalisé par le CMFRI (Institut central de recherche sur les pêches maritimes) représente un bel effort en ce sens. Il y a là une abondance de données qui seront assurément bien utiles aux décideurs, aux chercheurs et à d'autres personnes concernées par ce secteur économique.

Le recensement précédent, réalisé également par le CMFRI, remontait à 1980. Il portait sur 2 132 villages de bord de mer, avec 1 442 sites de débarquement et 333 038 ménages. Celui de 2005 porte sur 3 202 villages de marins-pêcheurs, 1 332 sites de débarquement et 756 212 ménages (soit un total de 3,52 millions de personnes) dans tous les Etats et Territoires de l'Union indienne ayant une façade maritime. Les îles Andaman et Nicobar et les Lakshadweep ne sont pas comprises.

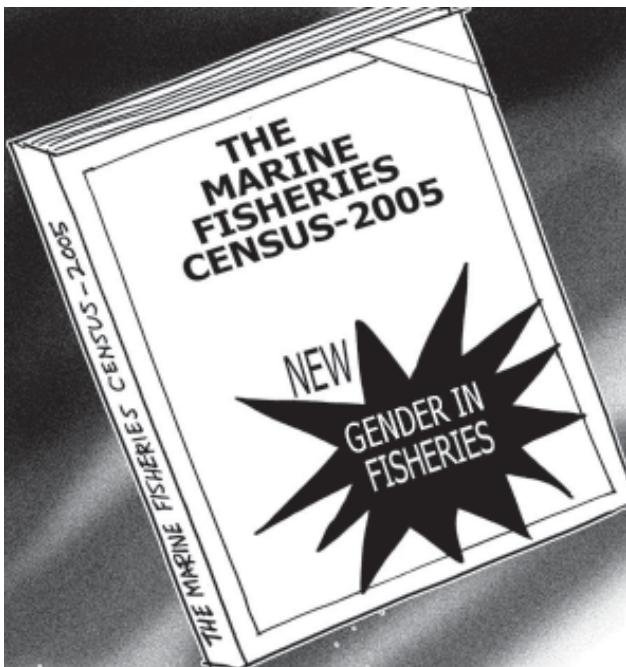
Ce document offre notamment des données sur les femmes qui travaillent dans des activités liées à la pêche maritime. En Inde comme ailleurs, elles ont longtemps fait défaut dans les statistiques relatives à ce secteur, et c'était une lacune majeure. Il a été dit maintes fois que cette absence accentuait le caractère invisible des femmes et de leur apport dans ce secteur. Cela explique en grande partie pourquoi les politiques des pêches ferment les yeux sur les aspects de genre, et que l'on considère que la pêche est une affaire d'hommes.

Les objectifs principaux du recensement étaient les suivants :

- Déterminer l'importance de la population et sa structure au niveau micro ;
- Décrire la situation des populations de pêcheurs en matière éducative et socio-religieuse ;
- Déterminer le nombre de pêcheurs en activité ;
- Déterminer séparément le nombre d'hommes et de femmes dans les diverses activités relevant de la pêche ;
- Déterminer le nombre de bateaux et d'engins de capture possédés par les pêcheurs ;
- Quantifier le nombre de bateaux et d'engins de capture dans les pêcheries ;
- Obtenir des informations sur les infrastructures disponibles (sites de débarquement...) ;
- Obtenir des informations sur d'autres installations utiles et les aspects sociaux ;
- Collecter de l'information sur le nombre de villages de pêcheurs, les sites de débarquement, les populations de pêcheurs, les pêcheurs en activité, le statut professionnel, les bateaux et l'équipement...

Conformément à ces objectifs, le recensement fournit des informations détaillées sur divers aspects du secteur de la pêche : importance et structure de la population, niveau d'instruction, bateaux et équipement, propriétaires, et également services essentiels tels que santé et éducation. Voici une brève analyse de cette somme de données dans une perspective de genre :

Il est noté que les femmes représentent 48,6 pour cent de la population ayant une activité de pêche maritime, soit 948 femmes pour 1 000 hommes. Selon le Recensement général de 2001 (voir http://www.censusindia.net/t_00_003.html), le sex-ratio pour l'ensemble du pays est de 933. Pour les communautés de pêcheurs, le sex-ratio est de 980 au Kerala (le plus élevé), de 898 (le plus bas) au Bengale occidental. Toujours selon le recensement de 2001, le sex-ratio pour l'ensemble du Kerala est de 1 058, et de 934 pour le Bengale occidental. Pourquoi le sex-ratio dans les communautés de pêcheurs du Kerala est-il si bas alors qu'il est plutôt favorable pour l'ensemble de cet Etat ? Un certain



nombre d'aspects de ce type méritent d'être approfondis par les chercheurs et autres personnes impliquées dans ce secteur.

Le Recensement donne toutes sortes d'informations sur la situation dans les communautés, notamment s'il y a de l'électricité, une route, des services bancaires, sanitaires, scolaires, et sur le logement, l'adhésion à une coopérative. Il y a aussi des détails sur les infrastructures disponibles pour les activités de pêche : chantier naval, fabrique de glace, entrepôt frigorifique, atelier de congélation, conserveries, espaces et abris pour traiter le poisson, fabrique de farines. Toutes ces informations devraient inciter les décideurs à améliorer les infrastructures, à offrir de nouveaux services. Le prochain recensement pourrait peut-être parler aussi de l'adduction d'eau et de l'assainissement, qui sont des problèmes lourds dans de nombreuses communautés.

Le recensement classe comme « marin-pêcheur » toute personne (homme et femme) pratiquant la pêche maritime ou toute autre activité liée à la pêche maritime, ou les deux à la fois. Dans les activités de pêche, on inclut également la collecte de larves et immatures. Il y a un grand nombre d'informations sur les pêcheurs en activité (à plein temps, à temps partiel, occasionnels). Mais comme il n'y a pas de séparation des données concernant les hommes et les femmes, il est difficile d'estimer le nombre de femmes qui pratiquent la pêche proprement dite. Même si leur nombre est limité, il eut été bon de connaître ce chiffre. Sur certaines parties du littoral, des femmes pêchent

des larves de crevettes, ramassent des coquillages, des algues, attrapent des crabes, travaillent à la senne de plage... En matière de propriété de bateaux et d'engins de capture, il aurait également été intéressant d'avoir des données ventilées par sexe.

C'est le cas pour des activités liées à la pêche : commercialisation, transformation, fabrication de filets, main-d'œuvre diverse... Ce recensement indique que les femmes du monde de la pêche travaillent surtout dans la vente (41,8 pour cent), ou comme main-d'œuvre diverse (18,4 pour cent) et dans la transformation (18 pour cent). Dans le total des gens ayant une activité de commercialisation, on compte 73,6 pour cent de femmes, et c'est 75,7 pour cent pour la transformation. Là il est clair que les femmes prédominent.

Les Etats côtiers où l'on trouve le plus de femmes dans la commercialisation est le Maharashtra (39,288), le Tamil Nadu (31,019), l'Andhra Pradesh (27,160). Pour la transformation du poisson, citons l'Andhra Pradesh (24,524), l'Orissa (16,447), le Maharashtra (8,584). Ce sont les hommes, par contre, qui prédominent dans la réparation des bateaux, la fabrication des filets, les emplois à la pêche proprement dite.

Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur les chiffres globaux. La population de pêcheurs est évaluée à 3 519 116 personnes, dont 889 528 classées comme pêcheurs en activité. Dans les activités liées à la pêche, on compte 390 928 hommes et 365 463 femmes (soit 48,3 pour cent).

De toutes ces données, il ressort clairement que les femmes sont bel et bien présentes dans le secteur de la pêche maritime en Inde. Espérons qu'il sera fait un usage judicieux de ces informations pour élaborer des politiques visant à renforcer leur rôle dans ces diverses branches d'activité et aussi stimuler la recherche dans ce domaine.

Espérons que de nouveaux recensements seront organisés à dates régulières et que la méthodologie fera des progrès, qu'on ajoutera aux aspects traités, qu'on renforcera la fiabilité des données. Il faudrait aussi voir dans quelle mesure on pourrait mieux intégrer ce Recensement des pêches maritimes au Recensement national. On s'inspirera sans doute pour cela de ce qui s'est déjà fait dans d'autres pays.

Pour contacter Chandrika, taper icsf@icsf.net